



La fabrication des abstentionnistes. Le cas de la diaspora congolaise au Burundi

Yves Malipo KABIONA

FBN University d'Uvira, République Démocratique du Congo

malipokabionayves@gmail.com

Résumé : La diaspora congolaise (RDC) a toujours été exclue du processus électoral. Mais, celle du Burundi n'en est pas concernée. Car les électeurs se débrouillent et échappent les barrières juridiques. Au sujet de la logistique, les partenaires (l'ambassade, le service des migrations du Burundi, les associations et les candidats) au processus électoral s'en chargent. Or, l'ampleur de la participation a baissé d'un cran au cours du scrutin du 30 décembre 2018. Cet article se fonde sur des observations, des entretiens et des sources documentaires pour analyser les facteurs politiques et conjoncturels qui ont démotivé la participation électorale des congolais du Burundi.

Mots clés : abstention, diaspora, participation électorale, République Démocratique du Congo.

Abstract: The Congolese diaspora (DRC) has always been excluded from the electoral process. But that of Burundi is not concerned. Because the voters manage and escape the legal barriers. Regarding logistics, the partners (the embassy, the Burundi migration service, associations and candidates) in the electoral process take care of it. However, the scale of turnout dropped a notch during the election of December 30, 2018. This article is based on observations, interviews and documentary sources to analyze the political and cyclical factors that demotivated voter turnout Congolese from Burundi.

Keywords: abstention, diaspora, electoral participation, Democratic Republic of Congo.

Introduction

L'idéal démocratique repose sur la conception de la souveraineté du peuple. Ce dernier élit librement ses représentants pour exercer le pouvoir en son nom. Au Congo précolonial, l'accession au pouvoir était héréditaire. Mais, peu avant l'indépendance, les élections ont déplacé le centre d'émanation du pouvoir. Toutefois, cet élan ne fit pas long feu. Le coup d'Etat du 24 novembre 1965 avait sonné le glas du suffrage libre. C'est pourquoi, durant toute la 2^{ème} république, le peuple ne se contentait que d'entériner, par acclamation, le choix du Parti-Etat, le Mouvement Populaire de la Révolution (Mulumbati, 1998). Les élections sous la 3^{ème} république (2006, 2011 et 2018) sont estampillées libres et démocratiques. Ainsi ont-elles éveillé l'intérêt des congolais (RDC). La diaspora congolaise vivant au Burundi, en dépit des barrières juridiques, se fraye une brèche pour y participer pleinement. Les électeurs franchissent la frontière burundo-congolaise pour voter dans les circonscriptions d'Uvira et Fizi en province du Sud-Kivu. Le jour de vote, les candidats mobilisent les véhicules pour déplacer les électeurs. Ils les hébergent dans des maisons de passage ou dans des hôtels. Ils les

nourrissent et, parfois, ils leur payent « du Fanta » (Argent en signe de remerciement). Les électeurs dont les centres de vote sont éloignés du lieu d'hébergement peuvent également compter sur la générosité de candidats députés. Du côté des officiels, l'ambassade de la RDC au Burundi met en place des jetons facilitant le passage aux frontières. Pourtant, selon Christian Alimasi, chef d'antenne de la CENI/Uvira, au scrutin de 2018 : « peu d'électeurs se sont mobilisés pour venir voter comparativement aux élections de 2006 et 2011. » (Radio Okapi, 2018). Comment comprendre ce désinvestissement politique ? Deux hypothèses sont souvent mobilisées par la sociologie électorale. La première consiste à analyser l'abstention à l'aune des variables sociologiques : âge, sexe, profession, état civil, type d'habitat, pratique religieuse, etc. La seconde, s'inscrivant dans une approche interactionniste, privilégie des explications politiques ou conjoncturelles de l'abstention (Ornières, 2009). Cet article s'inscrit dans cette deuxième hypothèse. C'est-à-dire qu'il ne s'agira pas d'analyser la distribution de la démotivation à l'intérieur des catégories sociales. Mais, nous examinerons les réticences, les entraves politiques et conjoncturelles qui ont réduit l'ampleur de la participation des congolais du Burundi au scrutin de 2018. Il s'agissait d'un scrutin combinant les élections présidentielles, législatives nationales et provinciales. Au-départ, nous voulions analyser le sens de la mobilisation. Les scrutins de 2006 et 2011 mettaient en branle la diaspora du Burundi. Mais, petit à petit, nous nous sommes rendu compte que c'est plutôt l'inverse qui a un sens : la démobilisation. Ainsi, nous avons collecté les données en quatre temps. D'abord, avant la campagne électorale de 2018, nous avons assistés aux réunions organisées au Centre Scolaire Congolais. Entre mai et décembre 2018, nous avons compté trente-quatre réunions des partis politiques (PPRD, AFDC, UDPS et UNC), des Mutualités (CECOB, CMCB, DSP) et des envoyés des députés (Bitijula Mahimba Martin, François Masumbuko Rubota et Hamza Mwamba). Ensuite, au cours de la campagne électorale, nous avons suivi les candidats député national Itambo Misenga Joseph et le Dr Rufin Bagalwa. A côté de ces observations, nous nous sommes entretenus avec les membres de l'équipe de campagne du candidat député provincial Teddy Mutambala Songe. Puis, le jour de vote, nous avons observé le mouvement d'entrée et de sortie des électeurs venant du Burundi à partir de la frontière de Kavimvira (Uvira, RDC). Le même jour, nous avons également observé l'opération de vote dans trois centres : Kasenga, Kiyaya et Kilomonie. Enfin, après le vote, nous sommes retournés à Bujumbura où nous avons échangé avec vingt électeurs. Les entretiens portaient sur leur expérience d'électeur aux échéances électorales de 2006, 2011 et 2018.

1-Fabrication des abstentionnistes dès la période préélectorale

1.1. Non-inscription sur la liste des électeurs

La presse locale et internationale s'intéresse davantage à l'abstention sans se soucier d'une catégorie, importante et radicalisée, des non-inscrits. Sans doute, en RDC, cette couche présente-t-elle une proportion insignifiante. En effet, l'engouement que suscite l'enrôlement tient au fait que c'est la carte d'électeur qui tient lieu de la carte nationale d'identité. A cet effet, ce document, délivré occasionnellement à la veille de chaque cycle électoral, prouve son identité, permet d'obtenir le passeport, d'intenter une action en justice ou même de procéder à des actes en matière d'Etat civil (Bouvier et Omasombo, 2012).

Les non-inscrits sont des citoyens potentiellement aptes à voter. Mais, ils ne s'inscrivent pas sur les listes électorales pour plusieurs raisons. S'appuyant sur les travaux de Pierre Bourdieu et de Daniel Gaxie, Pan Ké Shon (2004) montre qu'un faible capital scolaire entraîne plus fréquemment un défaut d'inscription. Ce désintérêt est lié aux sentiments d'incompétence et des difficultés d'appréhension des enjeux démocratiques. Dans ce même article, l'auteur égrène un cortège de variables qui influencent positivement l'inscription sur les listes électorales. Il cite notamment le degré d'insertion dans les associations à vocation sociale, l'exercice d'un emploi dans la fonction publique, l'ancrage résidentiel plus ancien, l'âge avancé et le niveau de revenu familiale. Cette analyse dépouille l'individu de sa liberté de décision. A notre sens, l'inscription ou non peut être aussi tributaire des enjeux que cela implique pour l'individu. A ce sujet, le constat de Lequesne et Perottino reste valable à bien des égards :

Dans une démocratie où les attentes portent aujourd'hui moins sur la consolidation de la liberté et de la justice que sur les perspectives d'avenir individuel (...), il semble que la population ait peu de temps à consacrer à une cause qu'elle ne parvient pas à rattacher à l'amélioration de ses conditions de vie au quotidien.

(Lequesne et Perottino, 2004)

Au Burundi, les avantages liés à l'obtention de la carte d'électeur n'ont pas suffi à influencer l'inscription de tous les congolais sur les listes des électeurs. Le premier niveau d'analyse concerne les réfugiés. Les avis sont partagés. Les uns rusent et traversent la frontière pour se faire enrôler. Pourtant, ce statut proscrit tout contact physique entre le pays d'origine (RDC) et le pays hôte (Burundi). Les autres, une minorité, restent indifférents à l'inscription. Ces derniers développent l'imaginaire « de l'ailleurs est mieux d'ici ». Ils caressent le souhait d'être installés en Europe, en Amérique du nord ou en Australie. L'idée de s'établir en Occident (*bulaya*) s'accompagne de l'espoir de trouver du travail et d'accéder à une ascension sociale. Les images qui circulent actuellement sur les réseaux sociaux contribuent à renforcer leur position. D'un côté, la RDC a une très mauvaise presse dans l'opinion. Le malheur est le lot quotidien de sa population en dépit de ses richesses minières : chômage, malnutrition, violence, délabrement très

avancé des infrastructures, désordre politique, etc. De l'autre côté, l'Occident, pays de rêve, incarne l'habillement élégant, la nourriture équilibrée et les maisons décentes. Nombreux s'abstiennent de l'inscription parce qu'ils évitent de mettre en péril leur statut de réfugié.

Le deuxième niveau d'analyse est associé à l'ambiguïté de la dynamique politique nationale. Au cours des élections de 2006 et 2011, les congolais établis dans les provinces du sud du Burundi (Makamba, Bururi et Rumonge) ont été enrôlés à Ubwari (village insulaire du lac Tanganyika) et à Baraka en territoire de Fizi. Ceux qui résident à Bujumbura ainsi qu'au nord-ouest du pays hôte (Bujumbura rural, Bubanza et Cibitoke) ont été enrôlés dans trois sites de la circonscription électorale d'Uvira à savoir la cité éponyme, la cité de Kiliba et le groupement d'Itara à Luvungi. Au début, l'implication de la diaspora était à l'ordre du jour. L'accord de la Saint-Sylvestre ainsi que la loi électorale en faisaient mention. Ainsi le calendrier électorale prévoyait-il l'enrôlement des congolais de l'étranger entre le 01 juillet et le 28 septembre 2018. Pourtant, l'idée d'exclure la diaspora du processus électorale n'a effleuré l'opinion qu'en juin 2018, une année après l'enregistrement des électeurs à Uvira et Fizi. Emmanuel Ilunga, Ministre-délégué des congolais de l'étranger, confiait qu'il est logiquement impossible d'inclure la diaspora, éparpillée çà et là, au processus électorale et de tenir les élections en décembre de la même année (Leclercq, 2018). A ce sujet, il promit de déposer un moratoire au parlement afin d'exclure définitivement la diaspora de ce cycle électorale. Ceci dit, tous ceux qui ont attendu l'enrôlement de la diaspora se sont retrouvés dans la situation de non-inscription.

Un autre effet dissuasif pourrait être décelé du côté du personnel de la Direction Générale des Migrations (DGM). En effet, la plupart des congolais n'ont pas donné crédit à l'hypothétique intégration de la diaspora au processus électorale. Ceux qui traversaient la frontière essayaient « des tracasseries » car, estiment-ils, les agents de la DGM sont devenus légalistes qu'ils ne l'étaient avant. En temps normal et au cours des opérations similaires de 2006 et 2011, un simple jeton de mille francs congolais suffisait pour franchir la frontière. Pourtant, en 2017, c'est l'Autorisation Spéciale de Circulation dans l'espace CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, CEPGL, regroupe trois Etats : Burundi, Rwanda et RDC) qui était exigé. Or, ce document coûte 12\$. Du côté burundais, pour apposer le premier visa, le requérant devrait déboursier 2\$ de plus. Ainsi, nombreux se sont résolus d'attendre l'enrôlement de la diaspora. Dans d'autres familles, seuls les adultes ont traversé laissant derrière les vieillards et les jeunes.

Enfin, le changement d'identité est un autre facteur d'abstention. Selon Lallement (2017), Robert King Merton établit une différence entre le groupe d'appartenance et le groupe de référence à partir de ce qu'il appelle la frustration relative. Les gens sont insatisfaits de leurs conditions de vie correspondant à leur

position. D'une part, les burundais sont considérés comme des nationaux. A ce titre, ils bénéficient des avantages y afférents. Et d'autre part, les congolais sont considérés comme des étrangers et doivent être traités comme tel. Ainsi, le changement d'identité s'avère un mécanisme d'adaptation. Ce changement est soit de façade soit total. Le changement de façade ne concerne que ceux qui achètent la carte nationale d'identité du Burundi (*Ikarata karangamuntu*) pour échapper aux tracasseries lors de refoulement des sans-papiers. Cette catégorie est participationniste au processus électoral. Tandis que le changement total concerne ceux qui achètent les cartes d'identité, apprennent le kirundi (langue locale) et s'insèrent dans des réseaux de burundais. Ils filtrent leur entourage et se font passer pour des burundais « d'ukwisiso » (de racine). Ils sont abstentionnistes à la fois à l'enregistrement sur les listes électorales et au vote.

1.2. Production de la mal et fausse-inscription

La notion de la mal et fausse-inscription est très déterminante pour la compréhension de l'abstention et, par ricochet, de la participation électoral. La mal-inscription désigne des citoyens inscrits sur les listes électorales mais à une autre adresse que celle de leur résidence principale. Ils demeurent donc mal-inscrits à leur ancienne adresse (Braconnier, Dormagen, et al., 2016). Ainsi compris, tous les congolais vivant au Burundi, dès lors que la diaspora est exclue, sont mal-inscrits. Ils sont établis à plus de vingt-sept kilomètres de leurs centres de vote respectifs. Pourtant, reconnaissent Braconnier et Dormagen, un intervalle de 1,5 kilomètre suffit pour décourager un électeur. Toutefois, ceux qui ont été enrôlés au Sud-Kivu (notamment à Uvira et Fizi) ne brandissent pas cet argument pour justifier leur abstention. Par contre, une catégorie des congolais, enrôlés dans les provinces autres que le Sud-Kivu, ne sont pas participationnistes en raison de la lourdeur des procédures de demande de dérogation.

La CENI autorise le vote de l'électeur dont le nom n'est pas repris sur la liste des électeurs et n'émerge pas sur la liste des radiés. Cela, à condition de se présenter au site de vote mentionné sur sa carte d'électeur ou au site de vote le plus proche de la même circonscription (Pourtier, 2012). Ceux qui viennent des autres circonscriptions devaient demander une dérogation du chef d'antenne de la CENI. En 2006, le nombre de dérogations et d'omis était de 1,3 million (Pourtier, 2012). En 2011, il s'est élevé à 3,2 millions, soit plus de 17% du total de votant (Bouvier et Omasombo, 2012). Les électeurs qui ont déménagé ont trouvé d'autres bureaux de vote à côté de leurs nouvelles résidences. Ce qui n'est pas le cas au Burundi. Il fallait franchir la frontière deux ou trois jours avant le scrutin. Cette procédure de demande de dérogation mobilise un coût supplémentaire qui s'avère dissuasif pour nombre de citoyens (Braconnier, Dormagen, et al., 2016).

En ce qui concerne la fausse-inscription, elle renvoie, selon Alain Lancelot cité par Schönefeld et Toinnet (1975), à une double inscription sur la liste des

électeurs et au manque de nettoyage du fichier de tous les cas de personnes décédées. Nous ajoutons à cette liste ceux qui s'inscrivent pour des raisons autres qu'électorales, « des enrôlés apolitiques ». Ces électeurs s'inscrivent sur les listes électorales non pas pour se rendre un jour au bureau de vote mais pour bénéficier uniquement de la carte d'électeur qui, nous l'avons dit plus haut, offre *ipso facto* la nationalité congolaise. Les procédures d'inscription sont invariables. Il suffit d'avoir 18 ans et d'être de nationalité congolaise. Ceux qui ne disposent pas de documents requis présentent cinq témoins vivant dans les milieux depuis au moins cinq ans et connus par la majorité de la communauté (Pourtier, 2012).

De manière générale, entre les élections de 2006 et 2011, le corps électoral s'est accru d'environ 20%. Le nombre d'enrôlés a atteint la barre de 99% de la population en âge de voter. Il n'était que de 92,4% en 2006. Car, révèle Pourtier :

La comparaison par circonscription entre le nombre d'enrôlés et des majeurs escomptés présente un certain nombre de distorsions. Les étrangers, sans droit de vote, sont plus nombreux à Kinshasa et dans les régions frontalières, notamment au Nord et Sud-Kivu.

(Pourtier, 2012)

En effet, au cours de la campagne électorale, quelques burundais n'hésitaient pas à exhiber leurs cartes d'électeurs même s'ils n'en feront pas usage. Ces cas ont été constatés dans les zones populaires de Gatumba (Bujumbura rural), Kamenge, Buyenzi, Bwiza et Buterere. A Bwiza, de sénégalais et de maliens en avaient aussi tout comme des arabes au quartier asiatique. Dans le chef de burundais, une partie se réclame d'origine de la plaine de la Ruzizi. A cet effet, ils ont droit comme tout congolais à une carte d'électeur. Un autre groupe s'associe aux arabes, maliens ainsi qu'aux sénégalais et argue que l'acquisition de la carte facilitera leurs mouvements. Effectivement, Uvira et Bujumbura enregistre un flux quotidien de 6 à 10 mille voyageurs. Ces flux sont à réévaluer. Il existe des points de passage non officiels, informels, clandestins ou illégaux, en particulier le long du lac Tanganyika et de la rivière Ruzizi, où s'effectuent d'intenses échanges (Masila, 2009).

2. Points d'achoppement de la mobilisation politique et son incidence sur la participation électorale

2.1. Espace politique contrôlé et risque du « vote pas comme les autres »

Lors d'une mobilisation, les répertoires d'action sont tributaires des facteurs structurels (Rippol, 2008). Ces derniers sont souvent appréhendés en termes de structures des opportunités politiques. En effet, la diaspora congolaise en Europe investit à tout bout de champs la rue et organise, sans gêne, des manifestations contre le régime de Joseph Kabila. Celle du Burundi ne peut pas s'offrir ce luxe. La plupart des organisations sociales et politiques qui encadrent les congolais au Burundi n'ont pas d'actes légaux. Et, ceux qui en ont préfèrent

éviter des ennuis avec les autorités du Burundi qui, le plus souvent, autorisent rarement les manifestations de leurs compatriotes opposants³. Enfin, le régime de Bujumbura est en bons termes avec Kinshasa si bien qu'une quelconque action protestataire à partir du sol burundais nuirait aux relations diplomatiques entre les deux Etats. Ce n'est donc pas facile d'investir dans cette arène *à fortiori* quand il s'agit des étrangers.

La mobilisation du nombre permet de négocier sa place en bouleversant les rapports de force (Rippol, 2008). Mais, ceci est loin d'être la visée de la diaspora. Les actions publiques facilitent les transferts de la solidarité dans le cadre de la sécurité sociale (Thijssens et al., 2015). C'est d'ailleurs le contact entre plusieurs ethnies ou communautés linguistiques que se crée la solidarité organique. Ainsi, la foule et la couverture médiatique qui s'en suit auraient un impact sur l'identité congolaise au Burundi. Citant Durkheim, Claude Rivière (1988) abonde dans le même sens. Il montre en outre que les fêtes, les cérémonies, les cortèges ainsi que des manifestations ritualisées créent le sentiment du vouloir-vivre ensemble de la collectivité. Ce qui encourage les populations à participer au processus électoral.

Lors de la campagne électorale de 2018, la plupart des candidats organisaient leurs activités dans les enceintes de l'Institut du Centre Scolaire Congolais. Les militants pouvaient chanter à gorge déployée sans souci, brandir des drapeaux, entonner l'hymne aussi bien celui du parti que celui du pays. En dehors des enceintes de cette école d'ambassade de la RDC, le mode opératoire change. Les réunions sont organisées, en groupe réduit, dans les parcelles de particuliers ou dans les écoles ne relevant pas de l'ambassade. Dans ce cas, les organisateurs de telles réunions comptaient sur les relations amicales qu'ils entretenaient avec les autorités locales à l'instar du chef de quartier, du chef de zone mais aussi et surtout des Imbonerakure (jeunesse du parti au pouvoir au Burundi). Or, les agendas des candidats ne sont pas chargés de la même manière. Ainsi, la marge de manœuvre, pour certains, s'en trouvait réduite.

La mobilisation semblait fonctionner dans les universités. Outre les points focaux des candidats, les associations des étudiants congolais organisaient des réunions. A l'Université Lumière, les candidats défilaient au podium, moyennant 50 mille francs, chaque jeudi à partir de 13 heures. Mais, ces activités sectorisées ne peuvent que toucher une infime portion de congolais. Les médias traditionnels (radio et télévisions) n'ont pas couvert les réunions. Les affiches ont été peu visibles. Seuls quelques endroits (cabarets, débit des boissons, etc.) pouvaient afficher mais après de longues palabres avec les tenanciers. Par contre, les images ont inondé les réseaux sociaux. Des groupes whatsapp ont été créés, des pages Facebook alimentées, etc. Mais, comme pour les universités, des pans entiers de populations n'utilisent pas ces réseaux sociaux.

L'idée du « vote pas comme les autres » a été théorisée au courant des années 1970. C'étaient des élections monistes qui ne garantissaient aucune possibilité d'alternance politique. En effet, les congolais du Burundi étaient confus. Le candidat Emmanuel Ramazani Shadary, se positionnant en continuateur de Joseph Kabila, n'a pas su convaincre l'opinion. Ce discours lui a coûté la popularité. A Uvira, la désaffection à son égard était si profonde. Aussi les candidats aux législatives nationales et provinciales alignés par le Front Commun pour le Congo (FCC) évitaient-ils de faire la moindre référence ni à Shadary ni à Kabila. Les photos des candidats ayant Shadary ou Kabila en filigrane étaient tout simplement déchirées devant le candidat. Celles qui avaient les mêmes mentions étaient rapidement désaffichées à la minute qui suit. Pourtant, Shadary avait, à sa botte, la plupart de *big men*, des dignitaires (religieux, notables, commerçants, intellectuels, etc.), les moyens de l'Etat (logistiques et finance), la presse, etc. Beaucoup de congolais au Burundi fustigent l'échec du Président Kabila. A tout bout de champs, ils citent la ville d'à côté, Uvira, pour évaluer les actions du chef de l'Etat. Pourtant, cette ville semble abandonnée. Les infrastructures publiques sont en état de délabrement avancé, les populations essuient des tracasseries aux postes frontaliers, l'eau et l'électricité, malgré la promesse des cinq chantiers, sont quasi-inexistants, le personnel de l'Etat, aussi bien dans l'administration que dans la fonction publique, est famélique, les groupes armés continuent à piller, violer et importuner la population de plusieurs manières, etc.

Toutefois, la désaffection de ce candidat ne s'est pas rependue au Burundi comme c'était le cas à Uvira. Mais, les échos y sont bel et bien arrivés. Le camp Fayulu, pour citer cet autre candidat de taille aux présidentiels, n'a pas eu de relai au Burundi. Le Dr Ruphin Bagalwa, membre du Parti National pour la Démocratie et le Développement (PND) et candidat député national dans la circonscription d'Uvira, ne pouvait pas faire le poids face à la machine FCC. Le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) ainsi que l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC) sont deux partis politiques les plus visibles dans l'espace politique congolais au Burundi. Ce qui a fait que beaucoup d'électeurs pensaient déjà à la victoire de Ramazani Shadary, le continuateur de l'œuvre de Joseph Kabila. La persistance de Corneille Nanga, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans l'utilisation de la machine à voter est un autre élément qui montrait qu'il n'y aurait aucune alternance à la magistrature suprême. Quoi qu'il en soit, pensait-on, Ramazani Shadary gagnerait ces élections. Pourtant, Ramazani égale Kabila. Et pour preuve, ce candidat ne cessait, au cours de ses tournées lors de la campagne électorale, de faire allégeance à Joseph Kabila, oubliant que celui-ci n'a plus la même popularité qu'en 2006. Ainsi, certains électeurs ne sont pas déplacés

arguant que le vote ne consacrerait aucune alternance et ne changerait rien dans leur vie.

2.2. *Faible ancrage populaire des structures intermédiaires*

Les organisations intermédiaires, politiques ou apolitiques, structurent les demandes de la population et les transmettent à qui de droit. À ce titre, elles façonnent aussi les comportements politiques. Il s'agit des organisations d'accompagnement des institutions (église, école, médias, parti au pouvoir) ou de contre-pouvoir (société civile, les partis d'opposition). Elles inculquent des valeurs et des normes à partir desquelles leurs membres construisent des attitudes ainsi que des préférences politiques. En effet, cette étape, autrement appelée la socialisation politique, débute dès la tendre enfance et se poursuit sans arrêt (Lagroye, 1993).

Plusieurs formes d'organisation se départagent le paysage social et politique congolais au Burundi. Le Collectif des Mutualités Congolaises au Burundi, CMCB, regroupe dix-huit Mutualités tribales membres. Toutefois, ces mutualités ne sont pas visibles sur terrain. Rares sont celles qui atteignent la barre de quarante personnes au cours des assemblées générales. D'ailleurs, Teddy Mutambala Songe, Président du CMCB et candidat député provincial dans la circonscription électorale d'Uvira avait essuyé un échec cuisant au cours des élections de 2018. Peut-être est-ce parce que les mutualités membres se sont rangées derrière d'autres candidats. À titre d'exemple, la communauté kasaïenne a soutenu le candidat Président Felix Tshisekedi. À ce sujet, ils ne pouvaient que soutenir des candidats députés nationaux et provinciaux de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS. Les ressortissants de Maniema se sont eux-aussi évertués à créer des groupes tels que la Dynamique Shadary Président, DSP en sigle, pour battre campagne en faveur de Shadary (originaire du territoire de Kabambare au Maniema). Toutefois, ils n'ont pas eu le réflexe de soutenir les candidats du PPRD à d'autres échelons. La communauté Shi appuyait les candidats de l'Union pour la Nation Congolaise, UNC, aux législatives, notamment Claude Misare Mugomberwa ainsi que Huruma Muchepe. La communauté banyamulenge s'est resserrée autour de ses candidats. Ces banyamulenge sont fortement politisés. Leur socialisation se déroule non pas seulement en famille où des vives discussions s'y tiennent sur le pays, mais aussi dans des églises dont ils sont en majorité entrepreneurs.

Le Collectif des Étudiants Congolais au Burundi, CECOB en sigle, n'a pas des racines dans l'imaginaire des étudiants. Les réunions se tiennent ailleurs, aux cabarets ou au Centre scolaire congolais, et non pas dans des universités. Toutefois, certains de ces membres enregistrent des affluences au cours de leurs réunions. Tel est le cas de l'Université Espoir d'Afrique, l'Université du Lac Tanganyika, l'Université Lumière et l'Université Sagesse d'Afrique. Quant aux

partis politiques, seuls le PPRD, l'AFDC, l'UNC et l'UDPS semblent actifs. Ils organisent des assemblées générales, des descentes sur terrain pour redynamiser les comités de base, des conférences publiques autour des thématiques bien déterminées, des cérémonies d'anniversaires, etc. Néanmoins, les affluences restent souvent limitées. A chaque rencontre, les nouvelles figures apparaissent et les anciennes s'envolent traduisant l'inconstance des militants. Les cellules de base ne sont formées que des comités qui, la plupart des cas, sont incomplets. Les militants sortent de leurs cachettes quand il s'agit de préparer l'accueil des autorités politiques qui viennent de la RDC. Il est d'autres catégories constituées sur base des préférences ludiques communes. Les partisans de TP Mazembe, équipe de football soutenue par Moïse Katumbi, existe et ses membres échangent constamment des informations sur la RDC. Sauf que ses membres, à la veille des élections, se positionnent différemment en fonction des convictions personnelles ou des intérêts. Pour ce cas d'espèce, ils sont fortement politisés mais leur abstentionnisme peut être dû au statut de réfugié ou encore à l'attente de l'enrôlement de la diaspora qui, malheureusement, n'a pas été effectué. Bien d'autres associations existent au Burundi mais sans base réelle. La plupart, à l'instar de la Dynamique Shadary Président, sont nées à la veille des élections et disparaissent après le vote. D'autres, comme le Parlement des Jeunes ou la Dynamique Hewa Bora, n'existent que de nom. Documents dans les tiroirs, sans comité, ils sortent de leurs silences en cas d'événements majeurs : conférences, réunions convoquées par l'ambassade, visites des autorités congolaises, etc.

La socialisation au coin du *ligala* semble forte. Il s'agit d'autres formes d'institutions informelles et non institutionnalisées où les gens se regroupent dans un endroit bien défini et échangent sur l'actualité du pays tout en se donnant à d'autres activités : prise du café, jeu de dame, jeu de cartes, etc. Ces groupes grouillent dans plusieurs endroits de la capitale. La plupart des informations discutées sont celles qui circulent sur les réseaux sociaux. Les téléphones passent d'une main à une autre dans l'optique de visualiser les vidéos, les commentaires Facebook ou encore ceux de twitter. Dans les discussions qui s'en suivent, ils développent leurs réflexions dans une approche comparative. Le paysage politique congolais est scruté à l'aune de celui du Burundi, du Rwanda et, souvent, de la Tanzanie. Deux cas s'observent. Les aînés monopolisent la parole. Ils basent leurs argumentaires à leurs expériences personnelles et cela donnent une mine de légitimité à leurs propos. D'autre part, ceux qui ont un capital social, économique et culturel élevé articulent leurs propos, avec conviction, au point de faire adhérer les autres à leurs opinions. C'est ainsi que, dans ces groupes, les oppositions entre points de vue sont rares voire inexistantes. Exposés aux informations contradictoires des réseaux sociaux, c'est la mise au point et les commentaires qui s'en suivent qui font autorité. Ainsi,

les *ligalistes* sont très politisés. La participation au processus électoral dépend du point de vue dominant au groupe.

3. Le scrutin d'exclusion

3.1. Politisation du corps administratif et diplomatique

L'inverse de la politisation de l'administration, la dépolitisation, va éclairer cette réflexion. Dépolitiser le service public consiste à servir les usagers sans tenir compte de leur appartenance politique, religieuse ou clanique (Elatre, 2013). Ce principe d'égalité, se traduisant en fait par la neutralité, transcende les particularismes sociaux en faveur de l'intérêt général. En RDC, la politisation de l'administration date de l'époque précoloniale. Les sociétés traditionnelles ne distinguaient pas les biens publics de ceux des familles royales. Elles reposaient sur la patrimonialisation des rapports si bien que les autorités, avec leur pouvoir absolu, confondaient le domaine public et privé. L'avènement des Belges n'avait rien changé hélas ! Il est de notoriété publique que le triangle Eglise-Etat-Entreprise roulait pour le compte de la colonisation. Comme la première république n'a pas fait long feu, la deuxième est, quant à elle, marquée par la concentration de tous les pouvoirs par le Président de la République (Reybrouck, 2012). Malheureusement, cette pratique persiste encore sous d'autres formes. Le clientélisme, le népotisme, le favoritisme, la corruption, le trafic d'influence sont entre autres autant d'éléments qui, jusqu'à ce jour, sont banalisés dans l'administration publique congolaise (Bayart, 2006 ; Reybrouck, 2012 ; Willame, 1999). En 2015, le retrait de Katumbi du camp Kabila lui a valu des procès fabriqués de toutes pièces. Le régime Kabila s'est servi de la justice pour l'écarter de la course électorale de 2018. Aussi, au finish, Moise Katumbi était-il obligé de jeter son dévolu sur Martin Fayulu, candidat commun de l'opposition.

Nous l'avons dit ci-haut. Les gouvernements congolais et burundais se sont toujours arrangés pour faciliter la traversée de congolais le jour du scrutin. S'inspirant de la procédure des élections de 2006 et 2011, la procédure semble très simple. L'ambassade remettait les billets (jetons aller-retour) au CMCB qui, à son tour, s'occupait de les distribuer aux électeurs. Ces billets leur permettaient de franchir les deux frontières sans coup férir. Le CMCB positionnait des agents à Gatumba. Chaque bus devait s'y arrêter avant de continuer sa course. D'autres paquets étaient acheminés à Rumonge et Rugombo. Ils étaient gérés par les extensions du CMCB et des directions des écoles consulaires. Ce qui n'a pas été le cas en 2018. L'ambassade a distribué des paquets de billets, non pas exclusivement au CMCB, mais aux particuliers et aux partis politiques. Certains partis politiques s'en sont plaints parce que le partage n'était pas équitable. Des militants ont attendu, dans la cité, durant des heures entières mais sans succès. Ceux qui n'étaient pas patients ont sûrement rebroussé chemin. « *Et, d'ailleurs, je ne sais pas pourquoi je voulais y aller* », s'est exclamée une de nos interlocutrices.

Ensuite, ceux qui ont obtenu des billets n'avaient pas tous votés. La plupart ont été victime des humeurs des agents de migrations. Malgré l'ordre formel de laisser libre passage aux détenteurs de jetons, les électeurs qui se rendaient aux centres de Kiliba et Luvungi n'avaient pas pu voter. Les agents de la DGM le leur refusaient catégoriquement. A Kiliba, par exemple, cette interlocutrice décrit les événements : « *Un agent de la DGM nous a dit que nous sommes de Kabiliste. Il nous a taxés des idiots qui restent indifférents aux problèmes du pays. Les hommes sont allés négocier. La DGM a été catégorique arguant qu'elle n'en a pas la prérogative. Il a plu. Les agents n'ont pas eu pitié de nous. Or, nous avions de petits enfants. Vers 16 heures. Ils explosaient de joie. Ils riaient aux éclats. La candidature de Martin Fayulu semblait faire florès dans la plupart des centres de Kiliba* ».

Cette scène n'est pas isolée. En 2011, la PAFE, service burundais de migration, avait autorisé la sortie des électeurs. Mais, le retour posait problème. « *J'avais une bébé. Je l'avais brandie. Je suis passé. Mais, la foule était immense. Les policiers exigeaient le billet laissez-passer délivré par la DGM.* » L'on s'aperçoit que les billets (délivrés par l'ambassade et entérinés par la PAFE) perdaient leur valeur après le vote. Ainsi, nombreux de ceux qui ont été bloqués à la frontière en 2011 ne se sont pas déplacés en 2018. Car ils y voyaient un guet-apens des autorités burundaises pour se débarrasser des congolais. D'ailleurs, deux ans plus tôt, le recensement général des étrangers a été suivi de multiples rafles. Ce qui ne pouvait que confirmer ce soupçon.

3.2. Electeurs déboussolés sur les lieux de vote

L'expérience de 2006 et 2011 a révélé des défaillances techniques énormes. Le vote du 30 décembre 2018 en a hérité une bonne partie. Des électeurs avaient du mal à retrouver leurs noms sur la liste des électeurs. Pourtant, ils n'étaient pas tous dans la situation de radiation, ni de mineur encore moins de nationalité étrangère. En effet, pour faciliter le déroulement de vote, beaucoup de centres d'enrôlement ont éclaté en plusieurs centres. Des bureaux de vote apparaissaient dans d'autres écoles en vue de désengorger ceux qui étaient initialement prévus ailleurs. La délocalisation ne pouvait que désorienter les électeurs. Les électeurs qui sont arrivés au centre, n'ayant pas trouvé leurs noms sur aucune liste, reprenaient directement le bus pour retourner au Burundi.

Un autre fait concerne particulièrement les centres de Kavimvira. Lors de la révision du fichier électoral, les villages de Kiku de la chefferie des Bavira étaient à feu. Ceci étant, les machines configurées pour ces entités ont été utilisées notamment à Kavimvira. Le jour du scrutin, deux ans après, ces villages étaient déjà pacifiés et leurs habitants avaient déjà regagné leurs maisons. Kavimvira étant à la porte du Burundi, la plupart de congolais du Burundi se sont enrôlés dans ces centres dans l'ignorance totale des répercussions futures. Leurs noms sont donc apparus à Kiku. Cette situation a affecté plusieurs personnes. Ils se sont

retrouvés dans la situation de fausse inscription. En effet, l'enjeu majeur, lors de l'enrôlement, est de se procurer coûte que coûte de la carte d'électeur sans se soucier de la possibilité de son usage futur à des fins électorales. C'est pourquoi, afin d'échapper aux queues sans fins, des familles entières se déplaçaient tôt le matin pour se faire enrôler dans des centres où l'affluence étaient limitées. Certains parcouraient même plus de dix kilomètres.

Dans les bureaux de vote, la gestion des témoins aurait impacté le taux de participation aux législatives nationales et provinciales n'eut-été l'usage de la machine à voter. Et cela, bien que ces trois scrutins aient été organisés le même jour. En effet, 125 candidats députés nationaux étaient en lice aux législatives nationales pour quatre sièges à pourvoir. Aux élections provinciales, l'arène était constituée des 186 candidats pour six sièges réservés à la circonscription d'Uvira à l'assemblée provinciale de Bukavu. En principe, chaque candidat devrait être représenté dans chaque bureau de vote. Il a donc été impossible d'introduire plus de trois cents témoins dans le bureau au même moment. C'est ainsi que les présidents de bureaux ont privilégié les principales coalitions : Lamuka (Martin Fayulu), FCC (Ramazani Shadary) et CACH (Felix Tshisekedi). Cette mathématique offre deux ou trois témoins par plateforme selon le centre et le bureau de vote. Le bât a failli blesser à ce niveau. Ces témoins représentent les plateformes. Mais, ils représentent au même moment des candidats députés. Après le vote du Président, dont l'enjeu était majeur, la tentative d'éconduire l'électeur « analphabète » tournait parfois au fiasco. Dans l'isolement, certains électeurs opposaient leur résistance, d'une voix forte, au témoin-assistant. Les plus dociles, ne voyant pas leurs candidats députés sur la première page de l'écran, sortaient sans voter laissant libre choix au témoin. Pourtant, il suffisait de glisser son petit doigt sur la touche « suivant » pour passer à une autre page. Ainsi de suite. La machine ne lâchait « a voté » suivi de l'impression du bulletin qu'après la dernière étape, vote du député provincial. Il y a donc eu des voix lâches. Un des témoins-assistants raconte : « beaucoup disaient : bon, je ne le vois pas. Prend celui-là. Ou, tu mets celui qui te convient ».

Conclusion

Cet article analyse les éléments qui découragent la participation électorale de la diaspora congolaise au Burundi. L'ensemble de variables retenues sont d'ordre politique et conjoncturel. En effet, les abstentionnistes se remarquent à toutes les étapes du processus électoral. Pendant la période préélectorale, les non-inscrits se recrutent parmi les réfugiés ainsi que ceux qui attendaient l'enrôlement de la diaspora. Elle concerne aussi les congolais qui changent totalement d'identité en intégrant la communauté burundaise. La catégorie de faux inscrits est souvent remarquée chez des enrôlés apolitiques. Ces derniers ne s'enrôlent que pour se prévaloir de la nationalité congolaise. En deuxième lieu,

les opportunités politiques n'étaient pas de nature à faciliter la mobilisation. Ensuite, la configuration des candidatures, aux présidentielles, décourageaient ceux qui espéraient l'alternance au sommet de l'Etat. Et, les structures d'encadrement politiques n'avaient pas un fort ancrage dans les imaginaires. Enfin, d'autres facteurs étaient liés à la politisation de l'administration. Une fois au Congo, plusieurs électeurs se sont retrouvés en l'air. Les bureaux ayant été délocalisés à leur insu.

L'autre piste d'analyse s'ouvre au même moment. Et si la diaspora votait dans les pays hôtes, quelle serait la tendance ? Sans doute, le taux d'abstention serait toujours élevé. Non pas seulement parce que la population se désintéresse de la politique mais en raison surtout du régime juridique. La loi pose un préalable : soit le passeport soit la carte d'identité. Or, d'un côté, le passeport congolais, à Bujumbura, coûte cher, 260 dollars (US). Plusieurs congolais l'évitent en achetant soit la carte d'identité du Burundi ou soit en se cachant derrière le statut de réfugié. D'un autre côté, la seconde alternative légale consiste à présenter la carte d'identité. De quelle carte s'agit-il d'autant plus c'est la carte d'électeur qui tient lieu de la Carte nationale d'identité ? Peut-il s'agir de la Carte consulaire qui coûte aussi 30\$, environ cent mille francs burundais, dans ce contexte de pauvreté ?

Bibliographie

- Accord Politique et Global et inclusif du Centre Interdiocésain de Kinshasa du 31 décembre 2016
- Bayart, J-F., 2006, *l'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard,
- Braconnier, C., Dormagen, J.-Y., et al., 2016, « sociologie de la mal-inscription et de ses conséquences sur la participation électorale », in *Revue française de sociologie*, Vol. 57, N°1, pp 17-44
- Bouvier, P., et Omasombo J., 2012, « les élections de 2011 en République Démocratique du Congo » in Marysse, S., et Omasombo, J., (dir.) « chroniques et analyses de la RD Congo en 2011 », in *cahiers africains*, N°80, Tervuren/Paris, MRAC/Harmattan, pp29-57
- Décision N°065/CENI/BUR/17 du 5 novembre 2017 portant publication du calendrier des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
- Elatre, C., 2013, *la dépolitisation de l'administration publique congolaise : trajectoire, enjeux et heurts*, CODESRIA, Dakar,
- Lagroye, J., 1993, *sociologie politique*, Paris, CNSP et Dalloz, (édition revue et augmentée)
- Lallement, M., 2017, *histoire des idées sociologiques : de Parsons aux contemporains*, Paris, Armand Colin, 5^e édition.

- Leclercq, H., « RDC : la diaspora congolaise ne votera pas », *Journal La libre Afrique*, publié le 6 juin 2018 et consulté le 7 mai 2019 sur : www.lalibreafrique.com
- Lequesne, C. et Perottino, M., 2004/3, « les élections européennes en République Tchèque : anatomie d'une réticence », in *Critique internationale*, N°24, pp29-38
- Loi N°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
- Loi N°11/003 du 25 juin 2011 modifiant la loi N°06/006 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
- Loi N°15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N°06/006 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi N°11/003 du 25 juin 2011
- Masila, C., 2009, « le Kivu, charnière entre l'Atlantique et l'océan indien », in *note de l'Ifri*, mars,
- Mulumbati Ngasha, A., sd, « aperçu historique de la pratique électorale de la République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance », in *Journal of African Election*, Vol.2, N°1
- Obotela R.N., 2012, « 2011 ou l'année de l'espoir pour la République Démocratique du Congo ? » in Marysse, S., et Omasombo, J., (dir.) « chroniques et analyses de la RD Congo en 2011 », in *cahiers africains*, N°80, Tervuren/Paris, MRAC/Harmattan, pp 11-27
- Ormières, J-L., 2009, « ni blancs ni rouges : les abstentionnistes en Anjou (1848-1981), la participation électorale : un indice d'intégration ? », in *Annale de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, [en ligne], 116-4/2009, mise en ligne le 30 décembre 2011 et consulté le 1 mai 2019
- Perrineau, P., 2004/1, « les usages contemporains du vote », in *pouvoirs*, 2007/1, N°120, pp29-41
- Pan Ké Shon, J-L., 2004, « Déterminants de la non-inscription électorale et quartiers sensibles en France », In *Population* Vol. 59, pp147-160
- Pourtier, R., 2012, « les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », in *EchoGéo* [en ligne], Sur le vif, mise en ligne le 2 juillet 2012, consulté le 12 octobre 2018
- Reybrouck, D., 2012, *Congo. Une histoire*, Paris, Actes sud,
- Reynié, D., 2001, « participation politique et participation électorale », à partir du texte initial : « participation électorale », in Perrineau, P. et Reynié, D., *dictionnaire du vote*, Paris, PUF, pp724-726

- Rippol, F., 2008/3, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporain », in *Espaces et Sociétés*, N°134, pp83-97
- Rivière, C., 1988, *les liturgies politiques*, Paris, PUF,
- Schönefeld, W.R. et Toinnet, M.F., 1975, « les abstentionnistes ont-ils toujours tort ? La participation électorale en France et aux Etats-Unis », in *Revue Française de Science Politique*, Vol.25, N°4, pp645-676
- Willame, J.-C., 1999, *l'Odyssée Kabila : trajectoire pour un Congo nouveau ?* Paris, Karthala,
- Radio Okapi, *des milliers de congolais vivant au Burundi sont rentrés voter à Uvira*, publié le 30 décembre 2018 et consulté le 7 janvier 2019 sur : <https://www.radiookapi.net/2018/12/30/actualite/politique/des-milliers-de-congolais-vivant-au-burundi-sont-rentres-voter-uvira>

1 Le régime juridique a évolué à ce sujet. La loi électorale du 9 mars 2006 limitait l'enregistrement des électeurs à l'intérieur du territoire national. En 2011, en dépit de la révision constitutionnelle et de la loi électorale, le régime juridique est resté intact. C'est la réforme de 2015 qui a élargi le vote aux congolais de l'étranger sous deux conditions : majorité d'âge et détention du passeport en cours de validité. Aussi, aux termes de l'Accord dit de la Saint-Sylvestre, les parties prenantes ont-t-elles recommandé la CENI de sensibiliser les congolais de l'étranger sur le processus électoral et d'impliquer les missions diplomatiques à la fois dans la sensibilisation, l'identification, l'enrôlement et le vote.

2 La loi N°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales définit la qualité de l'électeur, à son article 5, comme suit : 1) Être de nationalité congolaise, 2) Être âgé de dix-huit ans révolus à la date de la clôture de l'ensemble des opérations d'identification et d'enrôlement, 3) Se trouver sur le territoire de la République Démocratique du Congo le jour des élections et 4) Ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion prévus à l'article 7.

3 Depuis 2015, le paysage politique burundais est contrôlé et le pays vit un monopartisme des faits. Seul le parti au pouvoir, Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie, ainsi que les partis qui lui sont inféodés peuvent investir l'espace public rue. Les opposants ont été forcés à s'exiler, les médias privés fermés et les organisations de la société civile réduites au silence. Plusieurs rapports des Nations Unies et des ONG dénoncent le rétrécissement de l'espace politique au Burundi dont entre autres le Conseil de droits de l'homme : rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi du 8 août 2018.

4 Des études pointues ont établi que l'appartenance aux mouvements religieux induit des comportements politiques et économiques différents. A titre d'exemple, le capitalisme américain tire son fondement dans l'idéologie puritaine calviniste (Weber, M., *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, PUF, 1964). Au pays bas, la religion oriente le vote (Lipset, M.S. & Rokkan, S., *structures de clivages, système de parti et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, ULB, 1967), etc.